

JOSEPH VAN DE VORST (1871-1948)

1919

Joseph Van de Vorst werd geboren te Antwerpen op 22 december 1871 en overleed te Gent op 25 februari 1948.

Na middelbare studiën in zijn geboortestad verkreeg hij aan de Katholieke universiteit te Leuven het diploma van doctor in de Rechten en van kandidaat-notaris. Het notariaat was zijn roeping en zijn leven lang bleef hij de notariële instelling hartstochtelijk toegewijd. Meer dan twintig jaar — van het verlaten van de universiteit tot aan zijn benoeming te Gent in 1919 — was hij werkzaam op een notariskantoor te Brussel, laatst als meesterklerk van Mr Damiens. Steeds bleef hij de wijze raadsman en de trouwe vriend van de Belgische cléricatuur en tot aan zijn overlijden was hij erevoorzitter van de „Basoche Belge” en erevoorzitter van de kring van kandidaat-notarissen van het arrondissement Brussel.

De academische loopbaan van Joseph Van de Vorst begint op 28 april 1919, met zijn benoeming (ter vervanging van Julius Obrie) tot docent in de Faculteit der rechten, gelast met de cursussen van organieke wetten van het notariaat en van toepassings-oefeningen en opmaken van notariële akten in verband met de vakken vermeld onder nrs 4 tot 9 van artikel 17

van de wet van 10 april 1890 - 3 juli 1891. Bij koninklijk besluit van 7 oktober 1925 werd zijn leeropdracht uitgebreid, doordat hij (ingevolge de gedeeltelijke vernederlandsing van de universiteit) Georges Beatse opvolgde op de leerstoel van „Fiscale wetten betreffende het notariaat” (3^e proef candidatuur in het notariaat; ook 3^e doctoraat rechten, krachtens K.B. 31 oktober 1927).

Wanneer, ingevolge de wet van 21 mei 1929, het onderwijs in het belastingsrecht werd omgevormd tot een algemene cursus, waarin niet enkel zou gehandeld worden over bepaalde fiscale wetten, in verband met de notariële praktijk, maar over gans het juridisch aspect van de fiscaliteit, werd Van de Vorst de eerste titularis te Gent van de aldus verruimde cursus.

Reeds bij koninklijk besluit van 30 juni 1921 werd hij bevorderd tot gewoon



hoogleraar. Hij werd, bij Besluit van de Regent dd. 7 februari 1945, toegelaten tot het emeritaat met ingang van 22 december 1941.

Hij was Commandeur in de Leopoldsoorde en Officier in de Orde van de Kroon. Voor de juristen die, tussen 1919 en 1942, hun vorming hebben genoten aan de universiteit te Gent, is Joseph Van de Vorst een onvergetelijke figuur. Behalve het fiscaal recht — en dan nog in de laatste fase van zijn academische loopbaan —, doceerde hij nooit een der grote dogmatische cursussen in de rechtsgeleerde faculteit. Zijn leeropdracht was eerder geconcentreerd rond zijn cursus van „opmaken van notariële akten”. Zijn grondige kennis van de principes, zijn zin voor eenvoud en duidelijkheid en vooral zijn diepe overtuiging dat de juridische regel geen abstracte redenering mag zijn, maar wel een middel om sociaal-economische feiten te ordenen, ter beveiliging van de belangen van individuen en gemeenschap, maakten zijn colleges tot voorbeelden van lessen in het „levend recht”. Hoe hoogstaand de kwaliteit ook was van het theoretisch onderwijs, b.v. in het erfrecht en het huwelijksgoederenrecht, alleen zij, die Van de Vorst's cursus, met zijn talrijke praktische gevallen en beredeneerde aktenformulieren, hadden gevolgd, verlieten de universiteit met een grondige kennis van deze materie. Die cursus voorzag dus, in niet geringe mate, in de leemte, die thans aan 't verdwijnen is, door de stelselmatige aanvulling van de grote cursussen met praktische oefeningen in het burgerlijk- en handelsrecht, het procesrecht, het fiscaal recht, enz..

De bibliografie van Van de Vorst is indrukwekkend. Weinige rechtsgeleerden in België hebben zoveel gepubliceerd en oefenden een zo diepe invloed uit op de gerechtelijke en administratieve rechtspraak en op de notariële praktijk van de laatste dertig jaar.

Opvallend is dat van de Gentse hoogleraar geen enkel boek is verschenen, maar wel bijna driehonderd artikelen, meestal in de „Revue Pratique du Notariat Belge”, waarvan hij de leiding waarnam, vanaf 1920 tot aan zijn dood in 1948, eerst met zijn Leuvense leermeester Alfred Schicks († 1933), later met de Brusselse hoogleraar (later Rector van de Vrije Universiteit) Prof. Jean Baugniet. Wat een prachuitgave zou de verzameling niet wezen van deze verspreide opstellen, geordend en gegroepeerd naar het plan van het Burgerlijk Wetboek! Het werk van Van de Vorst doet immers denken aan de „quaestiones disputatae” van de oude rechtsgeleerden, doordat het leitmotief van deze overtalrijke studiën, over schijnbaar uiteenlopende onderwerpen, wel is : het privaatrecht (deels ook : het fiscaal recht) van België in de periode 1910-1947, zoals het leefde, door toetsing van de teksten en van de theorieën aan de dagelijkse praktijk in een notarieel kantoor of in een gerechtshof. En verder is er de „Stijl Van de Vorst”, waardoor het gezag van zijn publikaties grotendeels uit te leggen is : glashelder betoog, recht op het doel af, met enkele zorgvuldig gekozen argumenten — de sterkste — zonder overtollige eruditie.

Herhaaldelijk werd Van de Vorst geroepen om deel uit te maken van commissies, door de Regering gelast met de voorbereiding van hervormingen op het gebied van het belastingsrecht. Zeer actief was zijn medewerking aan het opmaken van

de ontwerpen die geworden zijn : het wetboek van de successierechten (1936), het wetboek van de registratierechten (1939) en het wetboek van het zegel (1947). Bij zijn overlijden was hij ondervoorzitter van de Koninklijke Commissie voor de coördinatie van de fiscale wetten.

Van de Vorst, die zijn eerste praktische vorming had genoten op een notaris-kantoor, voelde zich immers thuis in notariële middens. Heimwee? Bijna op alle notariële congressen in België heeft hij een verslag uitgebracht of een lezing gehouden. In het Studie- en Wetgevingscomité van het Verbond der Belgische notarissen speelde hij een zeer actieve rol. Maar het is vooral door zijn ontelbare adviezen, steeds grondig overwogen en helder geformuleerd, dat hij het notariaat onschatbare diensten heeft bewezen.

En niet alleen over zuiver-juridische vraagstukken, ook over de meer delicate vragen van beroepstucht en professionele waardigheid, deelde hij, waar gevraagd, zijn gezaghebbend oordeel mede. Want — wij citeren hier het „Tijdschrift voor notarissen” — hij was niet alleen een grote rechtsgeleerde, maar tevens een mensenkenner en ... een goed hart.

J. VAN HOUTTE.

PUBLIKATIES VAN JOSEPH VAN DE VORST (1)

Les fonds publics et les valeurs de portefeuille du point de vue du droit d'enregistrement. Rép.P.N., pp. 72-78, 1906.

De la restitution du dépôt après la mort du déposant et du mandat „post mortem” (Code civil, art. 1919 et 2003). Rép.P.N., pp. 129-137, 1907.

Enregistrement des actes de partage. Rép.P.N., pp. 6-20, 1910.

Quel est le sort de la rente viagère sous le régime de la communauté conjugale? Rép.P.N., pp. 33-46, 1910.

Scellés à apposer chez un tiers (Observations). Rép.P.N., pp. 61-63, 166-169, 1910.

Quels sont les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propriétaire sur les bois de sapins soumis à usufruit. Rép.P.N., pp. 169-171, 1910.

Du mode de recrutement des notaires. Rép.P.N., pp. 201-212, 1910.

La revision de la loi hypothécaire. Rép.P.N., pp. 321-325, 1910.

Du mode de représentation des incapables et de la publicité des faits modifiant la capacité juridique (Rapport met A. HENRY en C. Leriche). Rép.P.N., pp. 225-248, 1911.

Du régime matrimonial du prodigue marié sans contrat de mariage. Rép.P.N., pp. 1-11, 1911.

Convention aléatoire de réversion. Formule. Rép.P.N., pp. 11-14, 1911.

Responsabilité notariale. Formule. Rép.P.N., pp. 21-28, 1911.

Déclaration succession. Passif. Bail. Rép.P.N., pp. 203-205, 1911.

Du fonds de commerce exploité par le conjoint survivant après la dissolution de la communauté. Rép.P.N., pp. 84-92, 1912.

De la mainlevée par l'attributaire du solde d'une créance hypothécaire. Formule. Rép.P.N., pp. 200-204, 1912.

Études pratiques sur les ventes immobilières (met BRUGGEMAN). Rép.P.N., pp. 129-145, 1913.

(1) Meest gebruikte verkortingen : R.G.E. = Recueil Général de l'Enregistrement; R.P.N. = Revue Pratique du Notariat Belge; Rép. P.N. = Répertoire de la Pratique Notariale; T.N. = Tijdschrift voor Notarissen; Tr.Féd.N. = Travaux du Comité d'Études et de Législation de la Fédération des notaires de Belgique.

Commentaire loi 8 février 1906 autorisant les époux divorcés à se remarier ensemble. Rép.P.N., pp. 324-357, 1913.

Étude sur le timbre. Note de jurisprudence. Rép.P.N., pp. 338-339, 1913.

Clause d'information dans les ventes publiques (note de jurisprudence). Rép.P.N., pp. 21-22, 1914.

La loi hypothécaire dans ses rapports avec le régime des sociétés commerciales. Rép.P.N., pp. 77-96, 1915.

Partage entre majeurs et mineurs. Composition des lots. Rép.P.N., pp. 168-174, 1915.

Notes de jurisprudence. Contre un conservateur. Rép.P.N., pp. 195-210-215, 1916.

La clause d'information dans les ventes publiques. Rép.P.N., pp. 22-32, 1917.

Note de jurisprudence contre les conservateurs. Rép.P.N., pp. 98-105, 1917.

Note de jurisprudence sur le partage de l'indivision dans lequel est intéressé un soldat sous les drapeaux. Rép.P.N., pp. 115-122, 1917.

Note sur la portée de l'art. 918 C.c. Rép.P.N., pp. 285-290, 1917.

Du fonds de commerce exploité par le conjoint survivant après la dissolution de la communauté. R.P.N., pp. 81-90, 1920.

Dévolution de succession — Modification aux art. 742, 753 al. 2 et 755 al. 1 du Code Civil. R.P.N., pp. 98-99, 1920.

Déclaration de succession. Formule. R.P.N., pp. 193-199, 1920.

Déclaration de mutation par décès. Formule. R.P.N., pp. 225-228, 1920.

Déclaration de succession et mutation par décès. Évaluation de l'usufruit et des rentes viagères. R.P.N., pp. 337-341, 1920.

La loi hypothécaire dans ses rapports avec le régime des sociétés commerciales. Commentaire de l'art. 13 des lois coordonnées sur les sociétés. R.P.N., pp. 353-374, 1920.

Liquidation-partage. Opérations préliminaires en vue de partage soit judiciaire soit amiable. Formule de procès-verbal d'ouverture d'opérations. R.P.N., pp. 577-581, 1920.

Dévolution de succession — Division par ligne — Refente — Double lien. R.P.N., pp. 737-740, 1920.

Minutes détruites pendant la guerre. Mesures à prendre pour rétablir la preuve des actes et conventions. R.P.N., pp. 97-104, 1921.

Minutes détruites pendant la guerre. — Opportunité d'une modification de la législation. R.P.N., pp. 257-264, 1921.

Observations. Droit de superficie. R.P.N., pp. 624-626, 1921.

Observations. Nullité d'une vente sur saisie immobilière. R.P.N., pp. 3 à 16, 1922.

Croquis de liquidation. — Dévolution par lignes entre ascendants et collatéraux ordinaires. Testament contenant legs à titre universel et legs particuliers dont un privilège. — Réduction de la quotité disponible. R.P.N., pp. 33-38, 1922.

Observations sous Civ. Gand 8-2-22 — Absent — Vente d'immeubles — Loi 12-6-1816. R.P.N., pp. 260-264, 1922.

Le droit à la réparation des dommages de guerre dans ses rapports avec la pratique notariale. R.P.N., pp. 609-628, 1922.

Régime successoral des petits héritages. Augmentation du revenu cadastral après l'ouverture de la succession. R.P.N., pp. 49-52, 1923.

Observations sous Civ. Huy 18-1-23 — Petits héritages. R.P.N., pp. 93-95, 1923.

Quotité disponible — Partage — Expertise des biens. Date à laquelle il faut se reporter pour l'estimation. R.P.N., pp. 337-342, 1923.

Le recel dans les liquidations partages. R.P.N., pp. 449-459, 1923.

Le recel dans les liquidations partages. Conséquences des déchéances pour l'établissement des droits des parties. R.P.N., pp. 593-603, 1923.

Timbre. Exemption extraits état-civil (loi hypothécaire). P.R.N., pp. 81-83, 1924.

Testament. Usufruit universel réductible „au choix” de la légataire avec dispense de caution. Legs de la quotité disponible au profit d'enfants. Concours des disponibles. R.P.N., pp. 143-150, 1924.

Vente publique d'immeubles. Refus par l'adjudicataire de signer le contrat. Preuve du contrat. Dommages-intérêts. R.P.N., pp. 385-388, 1924.

Quelle est la valeur juridique, dans un acte de vente immobilière, de la clause générale de non garantie contre l'éviction à résulter de servitudes grevant le bien vendu? R.P.N., pp. 449-458, 1924.

Donation entre vifs. — Révocation pour survenance d'enfants. Observations pratiques et fiscales. Régularisation au cadastre. R.P.N., pp. 657-664, 1924.

Quotité disponible — Partage — Expertise des biens — Date à laquelle il faut se reporter pour l'estimation. R.P.N., pp. 129-135, 145-152, 161-167, 1925.

Définition et éléments constitutifs du fonds de commerce. R.P.N., pp. 257-266, 1925.

L'enregistrement des cessions entre vifs de fonds de commerce et de clientèle civile. R.P.N., pp. 337-348, 1925.

Le notaire peut-il recevoir un acte pour l'enfant de sa belle-sœur? R.P.N., pp. 417-419, 1925.

Régime successoral des petits héritages. Objet du jugement rendu par le Juge de Paix. Enregistrement. R.P.N., pp. 465-467, 1925.

Les témoins instrumentaires dans les actes notariés. R.P.N., pp. 513-524, 1925.

Avantages et inconvénients de l'acceptation sous bénéfice d'inventaire. R.P.N., pp. 162-164, 1926.

Le partage d'honoraires entre notaires. R.P.N., pp. 193-195, 1926.

Formalités de l'acceptation sous bénéfice d'inventaire. R.P.N., pp. 209-211, 1926.

Situation juridique de l'héritier bénéficiaire. — Responsabilité — Cause de déchéance — Renonciation. R.P.N., pp. 225-232, 1926.

Société civile immobilière. — Continuation avec les héritiers mineurs d'un héritier décédé. — Vente de gré à gré par le gérant des immeubles sociaux. R.P.N., pp. 257-260, 1926.

L'enregistrement des cessions de fonds publics et des valeurs de portefeuille. — Timbre. R.P.N., pp. 273-277, 1926.

Société civile. — Enfant mineur associé. — Vente de gré à gré d'immeubles sociaux par le gérant. R.P.N., pp. 321-323, 1926.

Timbre. — Obligation pour les notaires de déclarer dans leurs actes que les écrits qu'ils mentionnent ont acquitté ou non le droit. Fonds publics étrangers. R.P.N., pp. 385-388, 1926.

Le bénéfice d'émolument — Comparaison avec le bénéfice d'inventaire. R.P.N., pp. 481-486, 1926.

La cession de créance hypothécaire. Définition. — Effets — Formalités. R.P.N., pp. 721-728, 1926.

L'acte notarié qui ne contient pas la mention qu'il doit être délivré en brevet est un acte reçu en minute. R.P.N., pp. 737-740, 1926.

Peut-on céder une ouverture de crédit? Quel est le sort de l'hypothèque? R.P.N., pp. 97-109, 1927.

Quotité disponible — Époque à laquelle il faut se reporter pour l'estimation des biens meubles donnés entre vifs. Conséquences de l'action en réduction. R.P.N., pp. 145-152, 1927.

Droit de succession. Art. 6 de la loi du 11 octobre 1919. Preuve que l'acte du partage ne déguise pas une libéralité au profit de l'attributaire de la nue propriété. R.P.N., pp. 209-216, 1927.

Quotité disponible — Masse fictive — Créance et rapports à charge d'héritiers insolubles. Mode d'estimation. R.P.N., pp. 257-259, 1927.

Quotité disponible et réserve — Imputation des libéralités — Réserve globale ou réserve individuelle. R.P.N., pp. 289-299, 1927.

Liquidation partage. Rapports de sommes. Dépréciation du franc. R.P.N., pp. 321-322, 1927.

Quotité disponible — Réduction en nature des libéralités entre vifs — Exceptions. Art. 930-866 et 924-918. R.P.N., pp. 593-597, 1927.

Enregistrement. — Vente d'un immeuble déprécié par un bail ayant date certaine. Base de la perception. R.P.N., pp. 689-696, 1927.

Capacité juridique de la femme séparée de corps. Art. 1449 nouveau du Code civil. R.P.N., pp. 705-706, 1927.

L'hypothèque consentie par l'emprunteur, avant la transcription de son titre de propriété, est-elle valable? R.P.N., pp. 129-136 en 145-150, 1928.

Observations sous Brux. 2-3-28 : Transcription — Donation d'un bien antérieurement vendu par acte non transcrit. R.P.N., pp. 231-233, 1928.

Transcription. Le sous-acquéreur de bonne foi, dont l'auteur a été de mauvaise foi, est-il protégé par

l'art. 1 de la loi hypothécaire contre l'action en revendication du propriétaire qui a omis de faire transcrire son titre? R.P.N., pp. 321-327 et 337-341.

Législation — Lois — Jour de l'entrée en vigueur. „Moniteur” à double date. R.P., pp. 401-403, 1928.
De la publicité hypothécaire en matière maritime et fluviale. R.P.N., pp. 417-424, 1928.

Observations sous Civ. Gand 23-5-28 — Enregistrement — Vente au locataire d'un immeuble déprécié par un bail ayant date certaine. R.P.N., pp. 427-428, 1928.

Enregistrement — Échanges de biens ruraux — Mise à jour des extraits cadastraux. R.P.N., pp. 465-467, 1928.

Quotité disponible au profit de conjoint en seconde noce (code civil art. 1098). Mode de calculer la part de l'enfant le moins prenant — Concours des disponibles. R.P.N., pp. 545-551, 1928.

Taux de l'intérêt légal. R.P.N., pp. 593-594, 1928.

La représentation des personnes morales dans ses rapports avec la loi hypothécaire. R.G.E., pp. 81-96, 1928.

Du mode de renouvellement de l'inscription hypothécaire en cas de mutation, soit par décès, soit par acte entre vifs, de la propriété grevée. R.P.N., pp. 1-6, 1929.

Du régime matrimonial du prodigue marié sans contrat de mariage. R.P.N., pp. 33-40 en 65-71, 1929.

Droits de succession — Sens du mot „part légale”. R.P.N., pp. 225-227, 1929.

Quotité disponible — Réserve de l'enfant reconnu en concours avec un frère et une sœur du défunt — Conjoint donataire de l'usufruit de toute la succession. R.P.N., pp. 273-276, 1929.

Observations sous Civ. Anvers 31 déc. 1928 : Communauté. Pouvoir d'administration du mari..., R.P.N., pp. 280-281, 1929.

Observations sous Gand 28-3-29 : Enregistrement..., R.P.N., pp. 345-348, 1929.

Enregistrement. Vente d'immeubles après faillite — Surenchère — Condition suspensive ou résolutoire. Conseil pratique. R.P.N., pp. 593-597, 1929.

Le don manuel peut-il être constaté par acte sous seing privé? R.P.N., pp. 609-616, 1929.

De la validité du remploi fait au moyen de deniers propres ne provenant pas de l'aliénation d'un immeuble. R.P.N., pp. 673-679, 1929.

De l'utilité de la clause de remploi dans les acquisitions, sous le régime de la séparation de biens. R.P.N., pp. 705-706, 1929.

Enregistrement — Vente d'immeuble avec réserve de jouissance — Bail désavantageux — Base d'estimation de la charge. R.P.N., pp. 1-3, 1930.

De la spécialité en matière hypothécaire. R.P.N., pp. 17-21, 1930.

Enregistrement. Prêt avec intervention banque hypothécaire. R.P.N., pp. 65-68, 1930.

Actes respectueux — Notification — Loi du 28 janvier 1928 sur le secret des significations par acte d'huissier — Suppression des témoins. R.P.N., pp. 193-200, 1930.

Contrat de mariage — Clause de reprise de certains objets sur expertise. — Convention de mariage entre associés — Institution contractuelle à titre particulier — Réserve en nature. Absence de pacte prohibé sur succession future. R.P.N., pp. 257-264, 1930.

Communauté légale — Action en retranchement (art. 1496) — Non application de l'art. 1093 — Sens des mots „donations de biens présents et à venir”. R.P.N., pp. 321-325, 1930.

Enregistrement — Mainlevée par la Caisse Générale d'Épargne et au profit du Comptoir Agricole — Gratuité. R.P.N., pp. 401-402, 1930.

De la spécialité en matière hypothécaire. R.P.N., pp. 544-554, 1930.

Quotité disponible — Montant de la réserve de l'enfant naturel en présence d'un legs universel excluant les héritiers légaux. R.P.N., pp. 577-579, 1930.

De la spécialité hypothécaire quant aux immeubles. R.P.N., pp. 609-617, 1930.

Des créances pouvant être garanties par hypothèque et plus spécialement de la créance future, de la créance conditionnelle et de la créance liquide. P.R.N., pp. 1-6 en 17-22, 1931.

Quotité disponible du conjoint en secondes noces. — Action en retranchement des art. 1496 et 1527 — Croquis de liquidation. R.P.N., pp. 65-69, 1931.

Transcription — Cas d'application de l'art. 1 de la loi hypothécaire — Force probante des registres du bureau des hypothèques. Mission des conservateurs. R.P.N., pp. 129-133, 1931.

Quotité disponible — Action en retranchement — Attribution de toute la communauté et donation d'usufruit. R.P.N., pp. 209-211, 1931.

Bail d'immeuble — De la nature personnelle, réelle ou mixte du droit de jouissance du preneur. R.P.N., pp. 262-270, 1931.

Du sort d'un don manuel fait par une personne propriétaire seulement d'une moitié et usufruitière de l'autre moitié des objets donnés. R.P.N., pp. 405-407, 1931.

Liquidation partage de communauté légale et de succession. — Legs à titre universel des meubles et legs de l'usufruit des immeubles. Reprises et récompenses. Répartition du passif. Croquis de liquidation. R.P.N., pp. 424-428, 1931.

Droits de succession — De la preuve à fournir qu'un acte d'aliénation avec réserve d'usufruit ou à fonds perdu ne déguise pas une libéralité (art. 6 et 7 loi 11 oct. 1919). R.P.N., pp. 549-560, 1931.

Droits d'inscription hypothécaire — Unité ou pluralité de perception. R.P.N., pp. 581-583, 1931.

Observation sous Comm. Gand 28-3-31 : Société anonyme — Concours de deux époux à l'acte constitutif — Nullité absolue. R.P.N., pp. 598-601, 1931.

Droit de succession — De la différence entre la remise des amendes fiscales et leur libération légale. R.P.N., pp. 645-647, 1931.

Droit de succession — De l'amende pour omission de déclaration de biens introduits dans la succession en vertu d'une fiction légale (art. 4 et 7 loi 11 oct. 1919). R.P.N., p. 725, 1931.

Contrat de société. Du sort des parts sociales sous les divers régimes de communauté conjugale (art. 1861 C. Civ.). R.P.N., pp. 161-172, 1932.

Observations sous Gand 6-4-32 : Société anonyme — Absence de nullité résultant du concours de deux époux à l'acte constitutif. R.P.N., pp. 431-436, 1932.

Droit de succession — Faut-il déclarer, dans une succession en ligne directe descendante, la part revenant à la défunte dans la valeur représentative de parts sociales dont le mari reste titulaire? (art. 21 loi du 28 août 1919). R.P.N., pp. 593-596.

Du bénéfice de la séparation des patrimoines (c. civ. art. 878 à 881, loi hyp. art. 39). R.P.N., pp. 695-704, 711-715, 1932.

Habitations à bon marché — Du montant de la prime compensatoire des droits d'enregistrement et de transcription. R.P.N., pp. 759-761, 1933.

Privilèges et hypothèques. De la manière d'exercer le privilège de la séparation des patrimoines en cas d'aliénation de l'immeuble grevé. R.P.N., pp. 49-51, 1933.

Usufruit universel — Obligations de l'usufruitier. Frais funéraires — Dispense de fournir caution — Réserve. R.P.N., pp. 65-68, 1933.

Recherche de la paternité — De la procédure à suivre pour les actions résultant de la vraisemblance de la paternité naturelle. R.P.N., pp. 129-137, 1933.

Droits d'enregistrement. De la garantie fournie par un tiers et de la solidarité dans les actes de prêt en vue de l'acquisition d'une habitation à bon marché. R.P.N., pp. 145-151, 1933.

Droits d'enregistrement — Du droit à percevoir sur l'acte réduisant les loyers à échoir d'un bail enregistré. R.P.N., pp. 225-230, 1933.

Des conditions de validité du emploi ordinaire et du emploi par anticipation. R.P.N., pp. 257-263, 1933.

Observations sous Liège 24-2-1933 : Impôts sur les revenus — Prêts hypothécaires à l'intervention d'une banque hypothécaire. R.P.N., pp. 266-272, 1933.

Enregistrement — De l'assiette du droit d'apport en société, par voie de fusion ou autrement, d'un fonds de commerce. R.P.N., pp. 321-324, 1933.

Observations sous Cass. fr. 11-1-33 : Contrat de mariage — Legs de biens — Clause permettant au conjoint survivant de reprendre sur expertise un bien dépendant de la succession du prémourant — Nullité. R.P.N., pp. 331-335, 1933.

Habitations à bon marché — De l'interdiction d'ouvrir un débit de boissons et des obligations incombant au notaire en cas d'aliénation de l'immeuble grevé. R.P.N., pp. 356-359, 1933.

Observation sous Civ. Hasselt 1-2-33 — Droit de succession. R.P.N., pp. 364-366, 1933.

De la contribution du légataire à titre universel au paiement des dettes et charges de la succession. R.P.N., pp. 417-425, 1933.

Observations sous Civ. Anvers 3-5-33 : Droits de succession — Legs de biens. R.P.N., pp. 476-478, 1933.
Observations sous Civ. Termonde 2-6-33 : Droits d'inscription hypothécaire. R.P.N., pp. 490-493, 1933.
Observations sous J. de Paix Ypres 13-4-33 : Honoraires — Acte non réalisé — Preuves du mandat. R.P.N., pp. 519-520, 1933.
Droit de transcription — Immeuble par destination. R.P.N., pp. 575-576, 1933.
Observations sous Civ. Brux. 9-6-33 : Responsabilité notariale. R.P.N., pp. 581-583, 1933.
Observations sous Gand 16-6-33 : Partage judiciaire — Choix du notaire — Pouvoirs du Tribunal. R.P.N., pp. 622-626, 1933.
Association sans but lucratif — Procès-verbaux d'assemblée générale — Signature. R.P.N., pp. 639-640, 1933.
Des cas où le légataire à titre particulier est tenu de contribuer aux dettes, charges et legs de la succession. R.P.N., pp. 671-679, 1933.
Des excès de l'arbitraire fiscal dans l'application de la loi sur les habitations à bon marché. R.P.N., pp. 1-6, 81-86, 129-136, 1934.
Observations sous Civ. Liège 23-3-33 : Prêts hypothécaires — Responsabilité notariale. R.P.N., pp. 30-32, 1934.
Observations sous J. de Paix Lokeren 8-12-33 : impôts directs — Nature responsabilité notaire. R.P.N., pp. 59-61, 1934.
Observations sous J. de Paix Hamme 22-12-33 : Droits d'enregistrement — Substitution hypothèque. R.P.N., pp. 73-76, 1934.
Des excès de l'arbitraire fiscal dans l'application de la loi sur les petites propriétés rurales. R.P.N., pp. 129-136, 1934.
De la responsabilité personnelle du notaire à raison de la passation d'actes de vente de biens garantissant des impôts encore dus et de la publicité sommaire de l'hypothèque légale du fisc. R.P.N., pp. 289-301, 1934.
Observations sous appel Liège 27-2-34 : Droit de succession — Régime de sép. de biens. R.P.N., pp. 330-332, 1934.
Observation sous Civ. Charleroi 12-5-34 : Faillite — Vente d'immeubles non transcrits. R.P.N., pp. 432-433, 1934.
De la validité dans l'acte d'aliénation par deux époux de la clause de réserve de l'usufruit jusqu'au décès du survivant. — Suppression par l'art. 595 C.C. du principe de la personnalité de l'usufruit. — Sens spécial du mot „usufruitier” dans l'art. 617 C.C. R.P.N., pp. 513-522, 1934.
Observations sous Civ. Liège 5-1-34 : Clause de voie parée — Cause de suspension. Responsabilité notariale. R.P.N., pp. 525-528, 1934.
Droits d'enregistrement — Quittance avec subrogation. R.P.N., pp. 593-597, 1934.
Observations sous Civ. Liège 21-9-33. R.P.N., pp. 604-605, 1934.
Exemption des droits d'enregistrement et de timbres pour certaines cessions de créances — Arrêté-loi du 15 octobre 1934, n° 13. R.P.N., pp. 705-707, 1934.
De l'interdiction d'ouvrir un débit de boissons — Réponse du Cabinet du Premier Ministre. R.P.N., pp. 129-134, 1935.
Habitations à bon marché — Régime des reventes — Comptabilité. R.P.N., pp. 209-210, 1935.
La stipulation pour autrui — L'élection de command. — La clause de porte fort — La ratification. R.P.N., pp. 225-239, 1935.
De l'exemption des droits d'enregistrement et de timbre sur les quittances subrogatoires et les cessions de créances. — Conditions — Dispositions indépendantes. R.P.N., pp. 273-275, 1935.
Observations sous Civ. Tournai 3-4-35 — Enregistrement — Réversion d'usufruit. R.P.N., pp. 377-382, 1935.
L'hypothèque occulte du fisc en matière de contributions directes, correspond-elle à une nécessité en Belgique? R.P.N., pp. 433-442, 1935.
Droit international privé — La dévolution des successions des étrangers. R.P.N., pp. 609-615, 1935.
Enregistrement — Le nouveau régime des reventes immobilières. R.P.N., pp. 657-661, 1935.
Observations Civ. Gand 4-7-35 : Quotité disponible — Réserve en nature. R.P.N., pp. 669-670, 1935.

Habitations à bon marché — Définition — Restitution des droits perçus en suite d'une théorie administrative erronée. R.P.N., pp. 705-707, 1935.

Droit international. Régime matrimonial en cas d'absence de contrat de mariage. R.P.N., pp. 650-651, 1935.

Observations sous Brux. 9-11-35 : Faillite — Transcription après faillite. R.P.N., pp. 58-59, 1936.

Observations sous Cass 14-11-35 : Impôts directs — Notaire — Responsabilité. R.P.N., pp. 85-87, 1936.

Bibliographie : André Buttgenbach, Les contrats par porte-fort et les déclarations de command en droit civil et en droit fiscal. R.P.N., pp. 88-91, 1936.

Observations sous Gand 11-7-1935 : Responsabilité notariale. R.P.N., pp. 123-126, 1936.

Interdiction pour notaires de recevoir des actes pour leurs clerks. R.P.N., pp. 145-148, 1936.

Observations sous Gand 15-1-36 : Responsabilité notariale. R.P.N., pp. 206-208, 1936.

Résolution prêt avec intervention. R.P.N., pp. 348-351, 1936.

Encore l'interdiction pour les notaires d'instrumenter pour leurs clerks. R.P.N., pp. 431-434, 1936.

Le nouveau code des droits de succession. R.P.N., pp. 479-490, 575-580, 631-636, 679-681, 1936.

Enregistrement — Réduction en cas de vente à bref délai — Cas d'acquisition sur folle enchère. R.P.N., pp. 527-528, 1936.

A propos du nouveau régime fiscal de la petite propriété. R.P.N., pp. 545-546, 1936.

Observations sous J. de Paix 14-7-36 : Usufruit — Durée — Enregistrement. R.P.N., pp. 549-555, 1936.

Du délai d'un mois pour l'enregistrement des actes d'acquisition d'habitations à bon marché. R.P.N., pp. 647-650, 1936.

Observations sous Civ. Anvers (réf.) 6-10-36 : Faillite. R.P.N., pp. 668-669, 1936.

Observation sur l'étude de Mr. Moeneclay. Situation juridique des époux séparés de corps qui se réconcilient. R.N.P., pp. 697-700, 1936.

Le régime fiscal de la petite propriété. R.P.N., pp. 81-83, 657-663, 1937.

Observations; sous Brux. 16-1-37 : Droits de succession — Séparation de biens — Dettes entre époux. R.P.N., pp. 121-123, 1937.

Des effets de la réconciliation sur le statut juridique des époux séparés de corps. R.P.N., pp. 193-206, 1937.

Observations sous Civ. Gand 21.4.37 : Enregistrement — Cession de bail. R.P.N., pp. 390-393, 1937.

Observations sous Civ. Gand 27.1.37 : Vente avec charge d'entretien ou rente viagère. Lésion. R.P.N., pp. 395-397, 1937.

Succession bénéficiaire — Vente des immeubles — Obligation de déléguer le prix aux créanciers hypothécaires — Inscription d'office. R.P.N., pp. 546-550, 1937.

Observations sous Brux. 24.4.37 : Enregistrement — Cession de fonds de Commerce — Clientèle — Élément essentiel — Simple cession de bail — Non exigibilité du droit. R.P.N., pp. 601-605, 1937.

Absence — Du sort, en cas de retour de l'absent, des actes posés par les héritiers appelés, par l'art. 136 du Code civil, à son défaut. R.P.N., pp. 721-734, 1937.

Over het legaat van het overschot en het „fideicommiss de residuo”. T.N., pp. 49-53, 1937.

De la nullité du prêt hypothécaire consenti par „novation” d'une dette antérieure. R.P.N., pp. 114-125, 1938.

Prêt hypothécaire — En cas de faillite, à qui reviennent les fonds retenus par le notaire, jusqu'à la justification de la situation hypothécaire promise? R.P.N., pp. 257-261, 1938.

Observations sous Liège 25-11-37 : Faillite — Prêt hypothécaire. R.P.N., pp. 265-266, 1938.

Enregistrement — Reventes d'immeubles à bref délai — Point de départ du délai en cas de dépôt pour authenticité d'un acte de vente sous seing privé. R.P.N., pp. 273-275, 1938.

Observations sous Gand 13-12-37 : Revendication — Preuve du droit de propriété. Insuffisance de l'inscription au cadastre. R.P.N., pp. 280-281, 1938.

Observations sous Gand 29-4-38 : Vente publique d'immeubles — Deux séances — Effets de l'adjudication provisoire. R.P.N., pp. 312-314, 1938.

Observations sous Civ. Namur 7-12-37 : Responsabilité notariale. R.P.N., pp. 334-336, 1938.

Les inconvénients du placement hypothécaire en 2^e et 3^e rang. R.P.N., pp. 353-356, 1938.

Des inconvénients du prêt hypothécaire sur part indivise. R.P.N., pp. 417-424, 1938.

Encore des inconvénients du placement hypothécaire en 2^e et 3^e rang. R.P.N., pp. 465-468, 1938.

Vente publique d'immeubles — Refus de l'une des parties de signer le procès-verbal d'adjudication. R.P.N., pp. 545-553, 1938.

La rescision pour cause de lésion peut-elle être prononcée en cas de vente publique, et plus spécialement en cas de vente par voie parée? R.P.N., pp. 609-618.

Observations sous Gand 31-5-38 : Rescision pour lésion. R.P.N., pp. 618-624, 1938.

Observations sous décision 30.8.38 : Partage. R.P.N., pp. 634-635, 1938.

De la revente sur folle enchère et des formalités à suivre pour la réaliser. R.P.N., pp. 705-712, 1938.

De la délivrance de grosses par extrait. Tr. Féd. N., pp. 260-262, 1938.

La clause de voie parée peut être stipulée dans le prêt hypothécaire sur immeubles appartenant en tout ou partie aux mineurs moyennant observation des formalités dictées par l'art. 457 C.Civ. Tr.Féd.N., pp. 286-289, 1938.

Enregistrement — Estimation dans partage de nue-propriété. Tr.Féd.N., pp. 323-324, 1938.

L'attribution de toute la communauté au survivant, sans reprise des apports et capitaux du prémourant, est-elle une donation? Tr.Féd.N., pp. 334-336, 1938.

Rapports à succession — Notion — Donation tombée en communauté — Rapports à charge de la communauté. R.P.N., pp. 1-7, 1939.

Note de la rédaction sous étude de Mr. Robert André, Les prêts hypothécaires et l'art. 14 de l'AR. du 7-1-36. R.P.N., pp. 169-170, 1939.

Du sort des actes juridiques accomplis par les héritiers appelés par l'art. 136 du Code civil en cas de retour de l'absent. R.P.N., pp. 225-231, 1939.

Observations sous Liège 23 déc. 1938 : Absence. R.P.N., pp. 235-240, 1939.

Étude pratique sur les précautions à prendre dans les actes de donation pour que le donateur conserve intacte la faculté de disposer de la quotité disponible — Formules raisonnées de „dispenses de rapport”. R.P.N., pp. 321-327, 1939.

De la responsabilité du notaire instrumentant en cas de prestation de ministère à un confrère empêché. R.P.N., pp. 481-488, 1939.

Observations sous Cass Fr. 6-4-38 : Droit interne privé — Régime matrimonial à défaut de contrat. R.P.N., p. 541, 1939.

Bibliographie : S. F. Grunsweig, Le fonds de commerce et son passif propre. R.P.N., p. 543, 1939.

La suppléance notariale en temps de guerre — Commentaire de la loi du 7-9-39. R.P.N., pp. 545-554, 1939

Bibliographie : Van Ginderachter, Le Fonds de Commerce. R.P.N., pp. 637-639, 1939.

Commentaire complémentaire de la loi établissant la suppléance notariale en temps de guerre. R.P.N., pp. 641-648, 1939.

Nota onderaan Voorz. Rechth. Ieper 9-12-38 : Internationaal privaatrecht — Erfenis. T.N., pp. 13-14, 1939.

Eigenhandig testament — Nota onderaan beslissing 12-10-38 : Registratie — Dadelijke uitwinning. T.N., pp. 62-63, 1939.

Nota onderaan beslissing 24-3-39 : Erfenisrechten. T.N., pp. 219-221, 1939.

Acquisition d'un immeuble par deux époux avec stipulation qu'il appartiendra au survivant — Nullité de la clause d'accroissement. Tr.Féd.N., pp. 39-40, 1939.

Enregistrement — Aliénation avec clause de réversion d'usufruit. Tr.Féd.N., pp. 154-157, 1939.

Séparation de corps prononcée avant la loi 20 mars 1927 — Sort des avantages stipulés au contrat de mariage. Tr.Féd.N., pp. 209-210, 1939.

L'art. 918 c. civ. est-il applicable à une vente avec réserve d'usufruit lorsque le prix est payable au décès de l'usufruitière sans intérêts. Tr.Féd.N., pp. 228-230, 1939.

Enregistrement — Partage à charge de respecter un usufruit sur part indivise. Tr. Féd. N., pp. 269-273, 1939.

Le notaire ne doit pas supporter les risques des placements hypothécaires faits par acte de son ministère. Tr.Féd.N., pp. 308-312, 1939.

Le nouveau code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe. R.P.N., pp. 113-127, 1940.

Encore au sujet du sort des actes faits par les héritiers appelés par l'art. 136 du code civil, en cas de retour de l'absent. R.P.N., pp. 177-183, 1940.

L'élection de command au point de vue fiscal. R.P.N., pp. 289-299, 1940.
Observations sous Civ. Anvers 11-7-40 : Enregistrement — Partage à charge d'un usufruit préexistant. R.P.N., pp. 592-594, 1940.
Enregistrement et timbre. Adjudication publique sur soumissions constatées. Tr.Féd.N., pp. 23-24, 1940.
Enregistrement. Habitations à bon marché. Condition du maintien de bénéfice de la réduction de droit. Tr.Féd.N., pp. 53-56, 1940.
Compétence d'attribution des notaires. Actes de prestation de serment. Tr.Féd.N., pp. 211-212, 1940.
L'action en sortie d'indivision contre un militaire mobilisé. Loi du 24 juillet 1939. Tr.Féd.N., pp. 234-235, 1940.
Partage de deux communautés successives. Tr.Féd.N., pp. 292-293, 1940.
Observations sous Civ. Gand 5-10-40 : Ventes d'immeubles — Arrêté du 3-7-40 relatif à la fixation des prix. R.P.N., pp. 30-31, 1941.
Étude théorique et pratique sur le nouveau régime fiscal des ventes publiques de meubles. R.P.N., pp. 82-94, 1941.
Observations sous Civ. Gand 19-3-41 : Réversion d'usufruit. R.P.N., pp. 321-324, 1941.
Le notaire qui reçoit un acte de cession de part indivise dans un immeuble peut-il être responsable à l'égard du créancier hypothécaire sur cette part? R.P.N., pp. 417-421, 1941.
De la validité, dans les actes d'aliénation, de la clause de réserve d'usufruit, au profit de l'aliénateur, jusqu'au décès du survivant de lui et d'un tiers. R.P.N., pp. 513-528, 1941.
Over de vermindering der registratierechten op de aankopen van kleine landgoederen en van bescheiden woningen. T.N., pp. 33-36, 1941.
Nota onderaan Rechtb. Brugge 21-4-41 : Erfenisrechten — Wettelijke en geheime hypotheek. T.N., pp. 103-105, 1941.
Kan men bij uitdrukkelijke testamentaire beschikking den vader of de moeder het wettelijk vruchtgebruik van de aan hunne kinderen gelegateerde goederen ontnemen? T.N., pp. 193-196, 1941.
Liquidation des successions échues à un absent conformément art. 136 C.C. Obligations imposées aux notaires. Tr.Féd.N., pp. 14-17, 1941.
Enregistrement — Jugement ordonnant délivrance de legs. Droit de condamnation 2 p.c. est-il du? Tr.Féd.N., pp. 20-21, 1941.
Enregistrement. Pacte de famille. Donations avec charge à deux enfants de différent lit. Tr.Féd.N., pp. 52-55, 1941.
Enregistrement. Adjudication de meubles. Tr.Féd.N., pp. 62-63, 1941.
Liquidation deux communautés successives. Tr.Féd.N., pp. 115-116, 1941.
Droits de succession. Biens fictivement rentrés dans la succession. Tr. Féd.N., pp. 210-213, 1941.
Vente après faillite. En cas de surenchère les droits perçus sont-ils restituables? Tr. Féd.N., pp. 296-299, 1941.
Le fisc. peut-il refuser la valeur normale au 10 mai 1940 dans les actes entre vifs et les déclarations de succession? Tr.Féd.N., pp. 304-306, 1941.
Vente sur rente viagère à des neveux — Droits de donation réclamés par le fisc comme vente simulant une donation, ou bien application de l'art. 11 du code des droits de succession. R.P.N., pp. 1-9, 1942.
Observations sous circulaire 9 août 1941. Enregistrement — Régime fiscal des clauses de réversion d'usufruit. R.P.N., pp. 17-19, 1942.
Quotité disponible — Action en retranchement — Époque à laquelle doit être fixé l'avantage soumis à réduction — Réduction en moins prenant. R.P.N., pp. 161-168, 1942.
Observations sous Civ. Gand 27-1-40 : Autorisation de la femme mariée — Mandat domestique tacite. R.P.N., pp. 370-371, 1942.
Observations sous J. de Paix Mol 20-10-42 — Enregistrement — Vente publique des meubles. R.P.N., pp. 542-543, 1942.
Wet van 12 Juni 1816 — Is het mogelijk in een verdeeling het deel van den minderjarige uit te keeren in geld, terwijl het deel der meerderjarigen in onroerende goederen aanbedeeld wordt? T.N., pp. 33-40, 1942.
Nota onderaan Rechtb. Gent 11-3-42 : Eigendom bedding van afgeleide niet-bewoonbare noch vlotbare waterlopen. T.N., pp. 86-88, 1942.

Nota onderaan Gent 4-2-42 : Notaris. Verantwoordelijkheid. T.N., pp. 74-75, 1942.
Het registratierecht op akten van verdeling onder opschorsende voorwaarde. T.N., pp. 177-178, 1942.
Les notaires ont intérêt à soutenir, quant à leur responsabilité de fonctionnaire, que celle-ci repose sur un mandat. Tr.Féd.N., pp. 24-25, 1942.
L'action en sortie d'indivision contre un militaire mobilisé. Loi 24 juillet 1939 (note complémentaire). Tr.Féd.N., pp. 32-33, 1942.
Enregistrement. Donation avec clause d'accroissement entre donateurs. Tr.Féd.N., pp. 47-49, 1942.
Droit de succession. Valeur réelle, en temps anormaux, au jour du décès. Tr.Féd.N., pp. 78-79, 1942.
Quotité disponible. Donation entre vifs suivie d'une donation en retour. Résiliation conventionnelle de la première. Tr.Féd.N., pp. 140-142, 1942.
Suppléance notariale en temps de guerre. S'applique au militaire rentré en Belgique et qui a repris ses fonctions mais serait de nouveau forcé, comme soldat, de quitter son domicile. Tr.Féd.N., pp. 165-166, 1942.
Droit de succession. La perception des coupons fait présumer la propriété des titres, mais cette présomption ne peut s'appliquer à un régisseur de profession. Tr.Féd.N., pp. 257-258.
Le droit de 2 p.c. sur une condamnation couvre-t-il le droit de 1 p.c. dû sur l'acte d'hypothèque lorsque cette hypothèque est donnée pour sûreté de la condamnation? Tr.Féd.N., pp. 265-273, 1942.
Le droit de partage est-il dû sur un acte de vente avec quittance du prix, si cet acte mentionne que le prix a été partagé entre les vendeurs? Tr.Féd.N., pp. 387-388, 1942. *L'arrêté du 3 juillet 1940, établissant une limitation des prix, est-il applicable aux ventes des meubles?* R.P.N., pp. 162-167, 1943.
Enregistrement — Acte de délivrance gratuit par un légataire en exécution d'une charge imposée par le testament, d'un immeuble lui appartenant personnellement — Droit de mutation à titre onéreux. R.P.N., pp. 258-264, 1943.
De la nature du droit de jouissance sur les biens propres des époux, et du droit de la femme mariée dans le cas de l'art. 222 nouveau du C.C., de vendre et hypothéquer ses biens personnels. R.P.N., pp. 496-503, 1943.
Voorrede aan „Prijshandhaving buiten contract bij verkoop van merkartikelen”, door M. J. LIMPENS. Et. Emile Bruylant, Brussel, 1943.
Enregistrement — Délivrance de legs avec affectation hypothécaire — Inapplicabilité du droit de 1 p.c. établi par l'art. 89 Code Enreg. Droit fixe. R.P.N., pp. 70-73, 1944.
Wie is eigenaar van een niet bevaarbare noch vlotbare waterloop? T.N., pp. 81-90, 1944.
Enregistrement — De la perception sur une adjudication faite d'un immeuble indivisément à un colicitant et à un tiers. R.P.N., pp. 69-75, 1945.
Le fidéicommis de residuo peut-il être stipulé par contrat de mariage? R.P.N., pp. 293-296, 1945.
Le nouveau tarif notarial. R.P.N., pp. 33-36, 1946.
Legs d'un bien dont le testateur n'est que copropriétaire par indivis — Effets — Code civil, articles 1021 et 1423. R.P.N., pp. 289-294, 1946.
Le nouveau code des droits de timbre. R.P.N., pp. 329-342, 1947.
Bij het verschijnen van het Formulierboek voor notarissen. T.N., pp. 1-3, 1947.
Ter Inleiding aan het „Formulierboek voor notarissen” door de HH. J. Van Houtte en R. Rens. Et. Emile Bruylant, Brussel, 1947.

LITERATUUR OVER PROF. J. VAN DE VORST

Le Professeur Joseph Van de Vorst. Revue Pratique du Notariat Belge, pp. 33-37, 1948.
In memoriam Prof. Van de Vorst. Tijdschrift voor Notarissen, pp. 49-51, 1948.
Professeur Van de Vorst. Annales du Notariat et de l'Enregistrement, p. 132, 1948.
Éloge funèbre de M. le Professeur Van de Vorst. Travaux du Comité d'Études et de Législation de la Fédération des Notaires de Belgique, t. I, p. 92, 1948.
Joseph Van de Vorst. Revue Critique de Jurisprudence belge, p. 5, 1948.